



Compte-rendu de la CAPD du 24 novembre 2015

Outre l'avancement, sujet principal de cette CAPD, ont été abordés les sujets suivants :

Gestion et Conséquences des évènements du 13 novembre.

Point fait par Mme Kieffer, Directrice Académique

Le recteur a été informé par le ministère, dans la nuit du vendredi au samedi, des mesures à prendre pour la sécurité des enfants, des personnels et des locaux mais aussi pour le moment de recueillement proposé le lundi aux élèves.

La première information urgente à donner concernait les voyages et sorties prévus dans la semaine à venir. Durant le week-end les services départementaux, aidés par les IEN, ont fait un recensement des voyages et sorties et il y a eu prise de contact avec les enseignants concernés.

La rédaction d'un courrier a été faite rapidement afin qu'il arrive dès le lundi matin dans les écoles. Dans le département, des élèves ont perdu des membres de leur famille ou ont des proches qui ont été blessés, un enfant dans une école de St Brieuc a eu son papa de blessé.

Contrôle visuel dans l'entrée des écoles

Tous les établissements ont eu les mêmes consignes qu'ils soient du 1er et 2nd Degré. Il faut qu'il y ait un adulte dans l'entrée des établissements : les personnes inconnues doivent décliner leur identité et on doit leur refuser l'entrée si besoin. On doit maintenir une vigilance où que l'on soit, même si il n'existe pas d'établissements « marqués » en particulier.

SE-UNSA : des collègues nous ont indiqué que les images ont fortement impacté les enfants, notamment les petits.

D.A. : D'où l'intérêt de privilégier une présence maximale des adultes auprès des enfants qu'ils connaissent, c'était d'ailleurs la demande ministérielle. Les stages et formations ont été annulés afin que tous les adultes soient auprès des enfants cette semaine-là.

Infos diverses

Nombre de temps partiels de droit et sur autorisation par rapport à 2014

Temps Partiel de Droit : 120 en 2014 contre 124 cette année

Temps Partiel Sur Autorisation : 192 en 2014 contre 196 cette année

29 personnels détachés et 12 en congés parentaux

Il reste encore 22 instituteurs dans le département.

Démissions PES depuis la rentrée : 3

QUESTIONS DIVERSES du SE-UNSA

Direction d'école : point sur la situation de nos collègues directeurs, point d'étape sur la simplification que nos collègues souhaitent effective dans leur quotidien.

D.A. : Dans le département et l'académie le travail a commencé autour de la mise à disposition d'un outil. Il y aura un nouveau groupe de travail avant Noël avec M.Leb Blanc (I.E.N.) pour que l'outil soit inspiré des demandes faites lors de la réunion de directeurs. C'est un outil évolutif qui va évoluer au fur et à mesure des échanges entre écoles et circonscriptions, avec IA, au fil du temps...

SE-UNSA : *Nous avons précisé que les retours de nos collègues directeurs confirmaient qu'il y avait toujours beaucoup de demandes, des documents souvent à remplir dans l'urgence.*

IEN Adjoint : Nous essayons de réduire ces demandes au minimum, l'outil va monter en puissance sur deux années. C'est une grosse machinerie qui se met en place, un outil plutôt descendant vers les directeurs pour l'instant. Il y aura une réduction quand nous serons en capacité de partager nos informations entre écoles, IA...

Postes adaptés : augmentation du nombre de postes, maintenir dans le dispositif toutes les personnes qui le nécessitent et qui, de par leur santé, ne peuvent pas occuper de poste classe

Nous avons aussi regretté de ne pas être partie prenante sur ce sujet très important, celui-ci étant pris en charge au niveau académique.

Administration : C'est le rectorat qui a la main, nous accompagnons par des aménagements de postes depuis plusieurs années quand les droits des personnels sont terminés.

Frais de déplacement

SE-UNSA : *animations pédagogiques, Rased...et problèmes de saisie pour les collègues, logiciel très complexe.*

D.A. : En CTA, il a été répondu qu'il y avait en effet des difficultés. Un Groupe de Travail académique est prévu pour mettre les choses en place réglementairement.

Prise en compte des périodes de congés parentaux dans l'AGS

Administration : C'est la loi de septembre 2012 et la circulaire 2012 qui en découle.

Les périodes de congés parentaux doivent être comptées dans l'AGS comme du service effectif à 100% pour la première année et à 50 % à partir de la deuxième année.

Le logiciel AGAP a été mis à jour, on a vérifié.